



N° 2020 - 023 /MESRSI/SG/UV-BF

Ouagadougou, le 20 AVR 2020

NOTE D'INFORMATION

Le Chargé de mission de l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) porte à la connaissance des candidats retenus pour la formation de master en cybersécurité que les inscriptions s'effectueront du **20 au 26 avril 2020** inclus. A cet effet, il invite les candidats à faire une pré-inscription en ligne à partir du lien suivant : **www.uv.bf/preinscription**

A la suite de la pré-inscription, les étudiants dont les dossiers seront jugés conformes seront invités à procéder au paiement des frais d'inscription et de formation. Ils devront ensuite passer à l'UV-BF pour fournir les pièces de leur dossier physique ainsi que la quittance de paiement des frais d'inscription pour valider leur inscription administrative.

Les frais d'inscription et de formation seront payables à partir du **04 mai 2020** selon les modalités suivantes :

Désignation	Versement	Etudiants	Travailleurs	Echéance
Frais d'inscription (en F. CFA)	Tranche unique	15 000	50 000	15 mai 2020
Frais de formation master 1 (en F. CFA)	1ère tranche	300 000	400 000	29 mai 2020
	2ème tranche	150 000	200 000	30 septembre 2020
Total frais de formation M1		450 000	600 000	

A l'échéance des délais prescrits pour le paiement des frais d'inscription, l'UV-BF se réserve le droit de faire appel aux candidats admis sur la liste d'attente en remplacement de ceux non à jour.

Pour les étudiants bénéficiaires d'une subvention/bourse il leur revient de prendre les dispositions pour verser les frais de formation. L'UV-BF ne traitera pas avec d'autres institutions pour le recouvrement desdits frais.

NB : Les frais d'inscription et de formation une fois perçus ne sont plus remboursables.

Le Chargé de mission



Pr Jean-Marie DIPAMA
Chevalier de l'Ordre national